



CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 septembre 2024

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois de septembre à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 29 août 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Madame Caroline JAY 1^{ère} adjointe, Monsieur Maxime CAFFRAY 2^e adjoint, Mme Virginie RECART, M. Patxi LUBERRIAGA 4^{ème} adjoint, Monsieur Yves SERVOIS, Monsieur Mickaël PIONETTI et Monsieur Mohamed BEKAOUI.

Absentes Excusées : Mesdames Laure AURRIAC, Marie PE et Christel PAGEOT

Procuration : Madame Marie PE à Monsieur Hervé DARRIGADE et Madame Christel PAGEOT à Monsieur Yves SERVOIS

Secrétaire de séance : Maxime CAFFRAY

Date de la convocation : 29/08/2024

Date de l'affichage : 29/08/2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8

Nombre de membre ayant une procuration : 2

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2024 ;
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations ;

■ Délibérations à l'ordre du jour :

- 01 – Renouvellement d'une concession de chasse au gibier d'eau
- 02 – Clôture des régies existantes et ouverture d'une régie unique
- 03 – Convention avec SOLIHA pour l'entretien des espaces verts
- 04 – Création d'un poste d'adjoint administratif
- 05 – Création d'un poste d'adjoint technique
- 06 – Création d'un poste d'ATSEM
- 07 – Programme des ventes de bois 2025

Monsieur le maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Maxime CAFFRAY propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 à l'approbation des élus.

Après signature du registre du procès-verbal par les élus, M. le Maire ouvre la séance

Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :

Décision n° 2024-10 – De signer le devis pour l’achat de matériel numérique, tableau, vidéo projecteur et liseuse pour l’école avec l’entreprise ACT Service pour un montant de 2 238.78 € TTC.

Décision n° 2024-11 – De signer le devis pour l’achat d’armoires froides pour la cantine scolaire avec l’entreprise Henri Julien pour un montant de 8 094.00 € TTC.

Décision n° 2024-12 – De signer le devis pour la reprise de l’électricité à l’entrée de la cantine avec l’entreprise Mathieu TROUSSIER de Rivière-Saas-et-Gourby pour un montant de 1 176.40 € TTC.

Décision n° 2024-13 – De signer le devis pour effectuer les relevés topographiques en prévision de la réhabilitation de la RD avec l’entreprise NEOVRD de St Geours de Maremne pour un montant de 3056.40 € TTC.

Décision n° 2024-14 – De signer le devis pour la réfection de la toiture du bâtiment des toilettes publiques avec l’entreprise Pascal BADETS de Mées pour un montant de 7 465.92 € TTC.

Décision n° 2024-15 – De signer le devis pour le remplacement des éclairages par des Leds dans les classes de primaires avec l’entreprise Mathieu TROUSSIER de Rivière-Saas-et-Gourby pour un montant de 3 797.00 € TTC.

INFORMATIONS

DEMISSION DE Mme POMMIES Sylvie

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire rappelle la démission de Sylvie POMMIES, pour raison de santé.

Monsieur le Maire remercie Madame POMMIES pour son investissement au profit de la commune depuis son élection en 2020.

Délibérations à l’ordre du jour :

01 – Renouvellement d’une concession de chasse

Monsieur le maire informe l’assemblée qu’il a été destinataire d’un courrier de Monsieur Bernard CASTETS sollicitant le renouvellement de sa concession de chasse au gibier d’eau située au « Grand Douilh ». Pour rappel, les concessions ont une durée de 6 ans pour un montant de 10 € l’année.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l’autoriser à renouveler cette concession au prix de 10 euros par an dans les mêmes conditions.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

02 – Modification des régies communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une inspectrice de la trésorerie du Grand Dax est venue contrôler les comptes de la régie de la cantine et de la garderie.

Le rapport de ce contrôle montre une gestion rigoureuse et sérieuse de cette régie. Néanmoins, l'inspectrice des finances publiques conseille de la faire évoluer.

Pour rappel, une régie permet aux régisseurs de percevoir en toute légalité les espèces et les chèques qui correspondent à des paiements mais aussi à des cautions.

A ce jour, il existe une deuxième régie pour les photocopies mais elle ne génère qu'une centaine d'euros par an.

La régie « location de salles » avait été supprimée en 2023 et les personnes qui louent ne payent pas en mairie mais directement à la trésorerie après avoir reçu un titre de recettes.

L'inspectrice conseille de solder les deux régies existantes et de créer une régie unique qui permettrait aux régisseurs de recevoir en toute tranquillité espèces et chèques divers.

Je vous propose donc de suivre ces conseils en clôturant les régies cantine/garderie et photocopies et en ouvrant une nouvelle régie unique qui comprendrait :

- La cantine et la garderie
- Les photocopies
- Les locations de salle (chèques de caution)
- La bibliothèque (chèques de caution)
- Les dons
- Les amendes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à solder les deux régies existantes et à en créer une nouvelle qui permettrait de réceptionner tous les paiements de la commune en mairie.

Monsieur BEKAOUI demande si cette modification nécessite une adaptation des modalités de paiement via le site internet de la commune. Mme DE ROS va se renseigner.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

03 – Convention avec SOLIHA pour l'entretien des espaces verts attenant à leurs appartements

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les locataires des appartements situés « place de l'église » n'entretiennent pas la pelouse et la haie situées devant leur domicile et que l'un d'entre eux a même interpellé l'agent communal alors qu'il le faisait.

Suite à ce souci, SOLIHA nous propose de signer une convention pour que l'entretien de ces espaces soit à la charge de la commune qui leur facturera les frais une fois par an.

Je vous propose d'établir une convention sur la base d'un forfait de 250.00 € / an, ce qui impliquerait une augmentation des charges des 2 locataires du RDC d'environ 10 € par mois.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de proposer à SOLIHA une convention pour ce montant pour une durée de 3 ans, à partir de janvier 2025.

Monsieur LUBERRIAGA estime le montant peu élevé. Monsieur le Maire précise que ce montant est lissé mensuellement pour les locataires, alors que l'entretien ne sera pas nécessaire en période hivernale et ne nécessite qu'un temps de travail limité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

04 – Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent (Cyrielle BEREK) qui travaille à l'agence postale, au service à la cantine et à l'entretien des bâtiments communaux occupe un emploi à temps complet mais toujours via le service remplacement du centre de gestion.

La commission du personnel après étude du dossier propose de faire signer à l'agent un contrat à durée déterminée à temps complet pour une durée de 12 mois.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à ouvrir ce poste et à signer toutes les pièces nécessaires à cette embauche.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

05 – Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle la décision de l'assemblée du mois d'avril dernier de créer un emploi non-permanent à temps complet pour pallier le besoin de renfort dans les services techniques.

Vu les services rendus par l'agent (Pauline MATAYRON) et sa bonne intégration au sein de l'équipe et suite à l'avis de la commission du personnel, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 16 octobre 2024 afin de stagiairiser cet agent.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

06 – Création d'un poste d'ATSEM principal 2^e classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ en retraite de l'ATSEM actuellement en poste (Martine DUCASSE).

L'agent qui la remplacera (Estelle CIANCIARUSO) est à ce jour au grade d'adjoint technique, mais étant titulaire d'un CAP « petite enfance » elle pourra malgré tout occuper les fonctions d'aide maternelle.

Cet agent doit passer le concours d'ATSEM au mois d'octobre, je vous demande donc d'ouvrir dès maintenant un poste d'ATSEM principal 2^e classe à temps complet pour la nommer dès obtention du concours.

Monsieur BEKAOUI demande ce qu'il se passe si l'agent échoue au concours. Mme DE ROS précise que le poste sera ouvert sans date de recrutement. L'agent est titulaire du CAP petite enfance et possède donc les compétences pour occuper la fonction. De plus elle donne entière satisfaction depuis son recrutement.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

07 – Programme des ventes de bois 2025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme d'assiette des coupes de bois pour l'année 2025 proposé par l'Office National des Forêts et approuvé par la commission forêt.

Parcelle / Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcouru e (ha)	Année prévue aménagem ent		Année proposée par l'ONF
5	E4	14,74	2025		2025
14	E4	14,42	2025		2025
22	E3	12,17	2025		2025
24	E3	12,92	2025		2025
33	E3	15,06	2025		2025
41.a	E1	5,33	2025		2025
46.a	A3	8,44	/		2026
46.b	A2	2,43	/		2026
52.a	A7	10,71	2024		2025

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui donner pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour la commercialisation de ce bois.

Monsieur CAFFRAY précise que l'ONF estime le produit des futures ventes de bois liées à ce programme à environ 140 000 euros HT.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19h05.

Le Maire,
Hervé DARRIGADE

